

PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de destruction de spécimens des espèces de tortues exotiques litées au titre des articles L. 411-5 et L. 411-6 du code de l'environnement, dans le département de la Sarthe, a été organisée du 6 octobre 2020 au 26 octobre 2020 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPAT 2020-0232 du 2 octobre 2020.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.